

Introduction et sommaire

Ce rapport étudie les innovations qui soutiennent l'agriculture à haute valeur naturelle (HVN) dans les Causses et les Cévennes et identifie les types d'innovation manquantes et nécessaires pour assurer un avenir durable pour l'agriculture HVN.

Nous présentons des exemples d'innovation existant sur notre territoire d'apprentissage (Learning Area - LA) et plus largement en France qui pourraient être transférés pour relever les défis dans les LA.

Les types d'innovation qui sont absents en France et que nous souhaitons explorer dans d'autres pays du réseau HNV LINK sont également cités.

Sommaire

- 1 : Introduction et sommaire
- 2 : Les défis auxquels est confrontée l'agriculture du HNV dans les Causses et les Cévennes
- 3 : Rapide aperçu de l'innovation dans les Causses et les Cévennes
- 4 : Exemples d'innovations dans les Causses et les Cévennes : Quelles sont les forces et les faiblesses pour l'agriculture HVN?
- 5 : Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ? (Social et institutionnel)
- 6 : Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ? (Cadre réglementaire)
- 7 : Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ? (Produits et marchés)
- 8 : Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ? (Techniques agricoles et gestion des exploitations)
- 9 : Les innovations extérieures à notre zone d'étude qui pourraient répondre à nos besoins
- 10 : Les exemples d'innovations des autres pays du projet intéressants pour les Causses et les Cévennes
- 11 : Fiches innovation pour la France
- 12 : France – Exemple 1) Les démarches territoriales innovantes
- 13 : Qu'est ce que les démarches territorialisées apportent à l'agriculture HVN?
- 14 : Comment les démarches territorialisées répondent aux différents thèmes des innovations HVN?
- 15 : Le processus mise en œuvre et les clés pour réussir
- 16 : Leçons tirées de ces exemples et leur réplique potentielle
- 17 : France – exemple 2) Les démarches collectives d'éleveurs
- 18 : Qu'est ce que les démarches collectives apportent à l'agriculture HVN?
- 19 : Comment les démarches collectives des éleveurs répondent aux différents thèmes des innovations HVN? (1/2)
- 20 : Comment les démarches collectives des éleveurs répondent aux différents thèmes des innovations HVN? (2/2)
- 21 : Le processus mise en œuvre et les clés pour réussir
- 22 : Leçons tirées de ces exemples et leur réplique potentielle
- 23 : Personnes consultées
- 24 : Liens et références

Les défis auxquels est confrontée l'agriculture du dans les et les Cévennes HNV Causses

Deux risques majeurs sur les C&C :

- Abandon des surfaces peu accessibles, peu productives, peu mécanisables
- Intensification des surfaces les plus favorables à l'agriculture.

Troupeau ovin conséquent (ovin lait et viande).

Pratiques pastorales importantes : transhumance, gardiennage, pâturage des sous bois

Patrimoine bâti en partie à l'abandon

Mosaïque de paysages garante d'une riche biodiversité



Les défis auxquels est confrontée l'agriculture du HNV dans les Causses et les Cévennes

Le territoire des Causses et Cévennes est caractérisé par deux risques principaux :

Abandon des surfaces peu accessibles, peu productives, peu mécanisables

Intensification des surfaces les plus favorables à l'agriculture,

Sur le territoire, l'élevage est encore bien présent mais la surface agricole utile diminue rapidement (-7% entre 1988 et 2010), les parcours ont tendance à se fermer et les bois à s'étendre.

Il y a sur le territoire de nombreuses pratiques pastorales ancestrales à protéger (transhumance, gardiennage, élevage très extensif, pâturage des sous-bois) et un patrimoine bâti (murets de pierres sèches, clèdes à châtaignes, lavogne, clapas) à conserver. Ces éléments tout comme les pratiques des éleveurs contribuent à conserver la mosaïque de paysages (cultures, landes, parcours, bois, estives) garante de la très riche biodiversité de ce territoire.

Les exploitations sont de taille modeste dans les vallées cévenoles alors qu'elles sont de grande taille sur le Causse. La production ovine est dominante que ce soit pour le lait (Causse) ou pour la viande (Cévennes) ; les caprins et les bovins sont très présents aussi et on peut trouver également les équins pour le loisir ou l'endurance.

Les territoires de montagne font l'objet de plusieurs financements et aides spécifiques contribuant majoritairement au revenu des éleveurs mais ne suffisent pas toujours à valoriser les pratiques pastorales telles qu'elles sont ou étaient pratiquées.

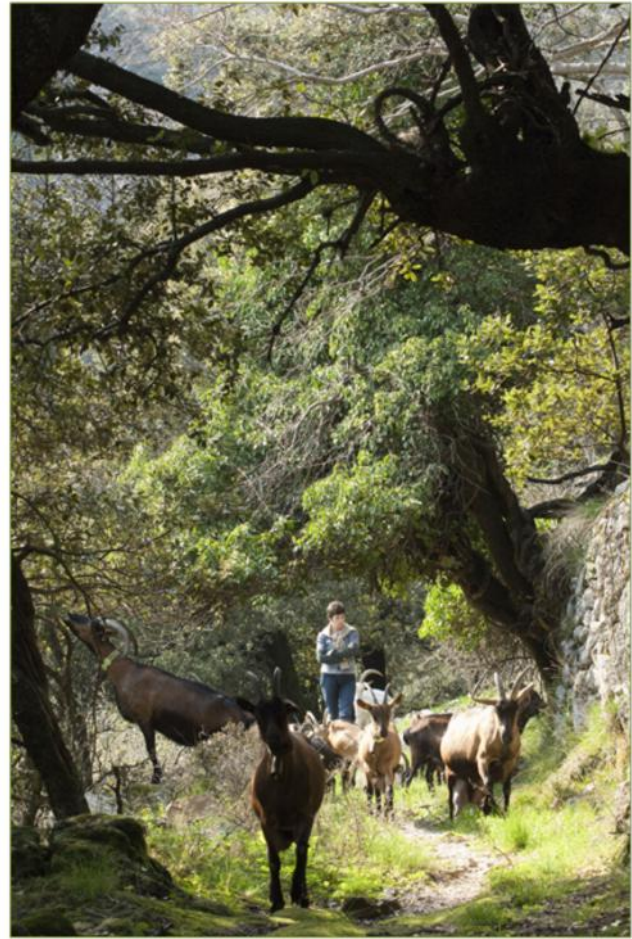
Rapide aperçu de l'innovation dans les Causses et les Cévennes

Il n'y a pas de projet global pour soutenir les systèmes d'élevage HNV dans les causses et les Cévennes.

En France, il existe de nombreuses structures travaillant sur l'agriculture et chacune peut travailler, à son échelle, sur des questions de maintien de l'agriculture HNV.

Les innovations sont nombreuses, portées par des structures déjà existantes ou créées pour et par le projet.

Mais de plus en plus l'animation des filières et des structures pose problème par manque de financements. Or sans animation ces structures perdent une part essentielle de leur activité.



En France, comme sur le territoire d'étude, les innovations sont nombreuses et diverses. Elles portent sur de nombreux domaines, intègrent plus ou moins d'agriculteurs, disposent de plus ou moins de financements mais sont souvent aidées ou réalisées par un organisme établi ou construit pour le projet. Les différents niveaux stratégiques peuvent être sollicités dans le cadre d'une innovation : la recherche scientifique (Idele, INRA, Institut de Recherches et Développement, etc.), les organismes techniques (Chambres d'agriculture, organismes de gestion, organisme de sélection génétique, etc.), les structures commerciales, les institutions de l'Etat, les collectifs d'éleveurs ou les groupements vétérinaires.

Tous les maillons de cette organisation complexe peuvent travailler sur des problématiques en lien avec l'agriculture HNV mais il n'existe pas une structure dédiée à ce type d'agriculture. C'est une compilation des idées de chacun qui crée une dynamique sur cette question mais il n'existe pas une animation spéciale HNV sur le territoire ou en France.

Le problème de plus en plus fréquent est la baisse ou la perte des financements pour l'animation, ce qui provoque des tensions dans les rôles de chacun et des stratégies commerciales de plus en plus agressives pour des actions autrefois gratuites pour les éleveurs.

Exemples d'innovations dans les Causses et les Cévennes : Quelles sont les forces et les faiblesses pour l'agriculture HVN?

Exemples d'innovations sur le territoire Causses et Cévennes :

- Gestion collective des estives et outils juridiques issus de la Loi Pastorale du 3 janvier 1972.
- Développement de nouvelles filières et valorisation des co-produits.
- Démarche de reconnaissance de la qualité du produit issu des élevages pastoraux.
- Un cadre institutionnel novateur pour la gestion du Bien Unesco.
- Dérogation des châenaies et châtaigneraies pour la prise en compte des aides à la surface de la PAC.



Cabane pastorale pour le berger



Forces :

Nombreux organismes intervenant sur le pastoralisme avec une bonne représentation de la profession agricole et donc une bonne remontée des volontés de la profession.

Beaucoup d'innovations sur le territoire, à l'échelle des exploitations mais aussi des structures ou des groupes d'éleveurs.

Il y a des innovations sur les grands enjeux du territoire que sont l'installation, l'accès au foncier, la structuration d'outils collectifs.

Faiblesses :

La structuration du monde agricole est complexe (mille-feuille administratif).

Certaines innovations ne sont pas stabilisées dans le temps (ex : dérogation Châenaies et Châtaigneraies).

La structuration de nouvelles filières et de nouveaux outils impliquent une forte mobilisation des éleveurs qui manquent souvent de temps et de compétences en communication notamment.

5 Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ?

Innovations sociales et institutionnelles

Besoins en innovations – Social et institutionnel	Approches possibles
Manque d'attractivité du métier de berger	Diminuer l'astreinte avec l'amélioration des services de remplacement et des groupements d'employeur, utilisation de la technologie (collier GPS, clôture invisible), amélioration des bâtiments, désenclavement de certaines exploitations, diminution des zones blanches.
Perte de la notion de multifonctionnalité de l'élevage	Travail auprès de la société civile et des politiques publiques pour davantage de reconnaissance

Besoins d'innovations sur les plans social et institutionnel

Le nombre d'exploitations diminue chaque année et un des enjeux sur le territoire des Causses et des Cévennes est le renouvellement des générations. En effet, le métier d'éleveur n'est pas toujours attractif aux yeux des jeunes à cause notamment de l'astreinte trop importante, des conditions sociales (pas de week-end ou de congés, zones blanches pour Internet ou le réseau téléphonique) pour un salaire incertain, du manque d'accessibilité de certaines exploitations ou des conditions de travail trop difficiles (encore beaucoup de travaux faits manuellement sur les exploitations des Cévennes). L'installation des jeunes doit se faire dans un cadre nouveau avec des améliorations techniques et technologiques pour diminuer l'astreinte et faciliter le travail (collier GPS, clôtures invisibles, matériel récent, augmentation de la mécanisation), pour améliorer les conditions sociales de la profession (développement des groupements d'employeurs et du service de remplacement) et pour désenclaver certaines exploitations (amélioration du réseau routier et de téléphonie notamment).

De plus, l'élevage n'est plus reconnu pour ses externalités, seulement ses produits et co-produits (viande, lait, cuir, laine et fumier), alors que la présence d'exploitations agricoles sur un territoire est vectrice d'activités économiques (services de proximité, écoles), de liens sociaux, d'entretien des paysages, de maintien de biodiversité, etc. Il faut travailler avec les politiques publiques et la Société Civile pour faire reconnaître ces externalités.

Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ?

Innovations du cadre réglementaire

Besoins en innovations – Cadre réglementaire	Approches possibles
Prédation : la présence du loup n'est pas compatible avec les pratiques pastorales	Modifier le statut du loup dans la Convention de Berne et pouvoir protéger efficacement les troupeaux
Évolution des politiques publiques et des aides de la PAC en faveur du pastoralisme	Mieux cibler et adapter les MAEC. Accentuer les aides aux petites structures.

Besoins en innovations du cadre réglementaire

Sur le territoire, la prédation remet en question beaucoup de systèmes très pâturants et donc avec un impact fortement positif sur les espaces. La présence du loup est incompatible aujourd'hui avec les pratiques pastorales du territoire. Des innovations techniques sont peut-être à envisager mais la demande des éleveurs français est de revoir le statut de ce prédateur dans la Convention de Berne.

Les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEc) permettent une contractualisation avec les éleveurs au bénéfice des milieux naturels. Il est souhaitable de mieux cibler les MAE afin de soutenir les pratiques les plus adaptées pour le maintien des milieux ouverts riches en biodiversité.

Le maintien de l'ICHN et des aides à l'élevage devront être également défendus dans le cadre de la prochaine PAC et une attention particulière devrait être portée aux très petites structures cévenoles, particulièrement pénalisées par la modification du calcul de l'ICHN.

Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ?

Innovations des produits et marchés

Besoins en innovations – Produits et marchés	Approches possibles
La perte des outils collectifs comme l'abattoir du Vigan	Aide de l'État ou des collectivités pour préserver ces outils indispensables, abattoirs mobiles, abattage à la ferme
Développer les circuits courts et la vente directe	Étendre et faire connaître le réseau Agrilocal

Besoins en innovations pour les produits et les marchés

Le territoire dispose de quelques outils collectifs d'abattage et de transformation des produits (atelier de découpe, laiterie, fromagerie) mais chacun d'eux est essentiel dans le maillage économique du territoire et pour la valorisation des produits locaux. L'abattoir du Vigan est actuellement fermé mais un collectif d'éleveurs s'est constitué pour essayer de reprendre l'outil comme cela a pu se faire dans d'autres régions françaises. Toutefois, d'autres initiatives pourraient également être étudiées si le projet ne parvenait pas à aboutir comme l'abattoir mobile ou l'abattage à la ferme.

Plusieurs initiatives de circuits courts ou de vente directe issues de structures locales ont vu le jour. On peut citer notamment la plate-forme numérique Agrilocal gérée par les Départements, qui permet de mettre en relation les producteurs et les acheteurs de la restauration collective et d'intégrer les produits de terroir dans la restauration collective. De nombreuses réunions de sensibilisation auprès des élus locaux mais également aux fournisseurs et acheteurs de la restauration collective seront nécessaires afin de mieux faire connaître le réseau Agrilocal.

Quels sont les principaux besoins d'innovation dans les Causses et les Cévennes, et quelle réponse pourrait-on apporter pour y répondre ?

Innovation sur les techniques agricoles et la gestion des exploitations

Besoins en innovations – Techniques agricoles et gestion des exploitations	Approches possibles
Manque d'études sur les conséquences du changement climatique	Mener des études sur le comportement des végétations semi-naturelles face au changement climatique et notamment les parcours et les bois

Besoins en innovation pour les techniques agricoles et la gestion des exploitations

Le changement climatique a un impact sur la végétation semi-naturelle des parcours et des bois du territoire mais aucune étude scientifique ne porte sur cette question et l'évolution de ces milieux dans le futur est inconnue alors que c'est pour beaucoup une ressource essentielle à l'alimentation des troupeaux.

Les innovations extérieures à notre zone d'étude qui pourraient répondre à nos besoins



En dehors de notre territoire d'étude, quelques innovations ont été recensées :

Le **domaine de Mirabeau** qui souhaite devenir pôle d'excellence agro-écologique et sociale. Une exploitation viticole d'insertion vient d'être créée avec l'accueil de trois premiers salariés en insertion d'ici fin 2017.

Les **abattoirs gérés par des éleveurs** comme à Die ou Guillestre où les éleveurs abattent eux-mêmes leurs animaux dans la structure.

Les **écoles de bergers** existent déjà et ont pour vocation de former des étudiants à s'occuper de troupeaux pâturants, transhumants ou non. Il y a plusieurs écoles en France, dont la formation est basée sur des cours théoriques mais surtout beaucoup de stage en exploitation et en estive.

Les exemples d'innovations des autres pays du projet intéressants pour les Causses et les Cévennes

- ▶ **Grèce:** GPS –Suivi des troupeaux extensifs
- ▶ **Roumanie:** SMS pour les fermes roumaines
- ▶ **Abattoirs**
 - ▶ Portugal : Projet de développement d'une unite d'abattage mobile pour volailles
 - ▶ Espagne :Abattoir local à petite échelle
 - ▶ Suède : Abattoir mobile

FICHES INNOVATIONS pour la France

Exemples présentés dans les fiches suivantes :

- 1) **Démarches territorialisées**
- 2) **Démarches collectives d'éleveurs**

France – Exemple 1) Les démarches territoriales innovantes



Pacte Pastoral Intercommunal

Maîtrise foncière et gestion collective du foncier

- **Localisation:** Territoire Causses et Cévennes.
- **Système HVN :** un projet émanant des éleveurs, pâturage extensif et parcours, zonage spécifique pastoral, usage pastoral, développement et transmission du pastoralisme.
- **Echelle de temps :** 3 ans pour le Pacte Pastoral, 99 ans pour la société civile des Terres du Larzac (bail emphytéotique signé en 1985 avec l'Etat).
- **Clés du succès :** Démarches territoriales ascendantes et co-construites avec les acteurs du territoire.



Problèmes auxquels répond cet exemple

La maîtrise foncière reste un enjeu prioritaire pour le maintien du pastoralisme sur le territoire et notamment l'accès au foncier pour l'installation des jeunes agriculteurs. La mobilisation des éleveurs, soutenus par les élus locaux, par les organismes professionnels agricoles et chercheurs conduit à mettre en place une dynamique territoriale autour du pastoralisme.

Présentation rapide

Le Pacte Pastoral Intercommunal est une démarche territoriale collective et un projet co-construit avec éleveurs, chercheurs et élus locaux, ayant permis de formaliser un engagement local afin de maintenir et développer l'activité pastorale sur le territoire, et ayant fait l'objet d'une adoption par délibération par la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes en 2015.

Le pastoralisme est proclamé d'intérêt général et les principales mesures du Pacte sont de réelles innovations juridiques : la servitude pastorale sur tous les espaces propices à l'usage pastoral – la clause de priorité pastorale dans tout transfert de propriété - un zonage spécifiquement pastoral dans les documents d'urbanisme.

Une autre action innovante de démarche territoriale porte sur la gestion collective du foncier par des structures privées comme les sociétés civiles. Dans les années 1970, afin de s'opposer au projet d'extension du camp militaire du Larzac, les agriculteurs s'organisent pour lutter contre l'expropriation de leurs terres. Ainsi, ont été créés les 4 Groupements Fonciers Agricoles (GFA) Larzac militants, pour bloquer les acquisitions de l'État ; les 4 GFA ont fusionné par la suite et transformé en Société Civile Gestion Foncière Agricole du Larzac. Parallèlement, en 1984, a été créée la Société Civile des Terres du Larzac (SCTL) qui a signé un bail emphytéotique avec l'État sur 99 ans et a permis la mise à disposition des terres du Larzac par l'État aux paysans.

Qu'est ce que les démarches territorialisées apportent à l'agriculture HVN?

Pacte Pastoral Intercommunal :

- ▀ Traduit en programme d'actions opérationnelles en 2016 : Rendre disponible le foncier pastoral - Assurer le maintien et le renouveau des activités pastorales - Animation du Pacte. Avec une mise en œuvre prévue en 2017-2018.

Maîtrise foncière et gestion collective du foncier :

- ▀ La SCTL gère 6 300 ha, 56 baux ruraux, 28 prêts à usage et 11 baux de chasse, création de l'association les Bois du Larzac.
- ▀ La SC GFA Larzac : acquisition de plus de 1 400 ha, pour conforter l'installation de nouveaux paysans.



Le Pacte Pastoral Intercommunal a été traduit en mars 2016, en programme d'actions opérationnelles sur 1 an avec 3 axes stratégiques :

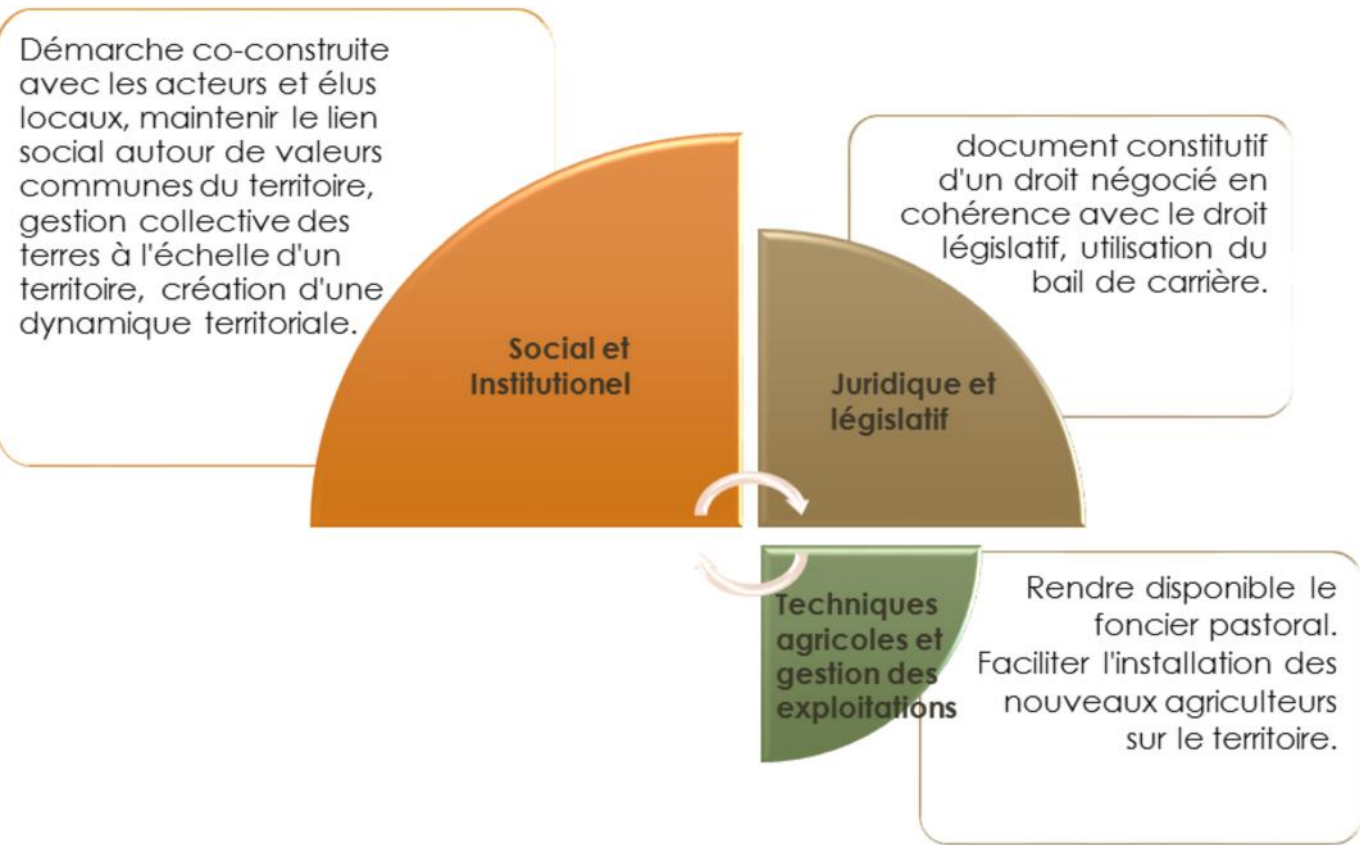
Rendre disponible le foncier pastoral : appui auprès des collectivités locales pour l'élaboration de leur document d'urbanisme, entretien et restauration des drailles.

Assurer le maintien et le renouveau des activités pastorales : accompagner un projet d'installation en reconquête pastorale, sécuriser le foncier avec diagnostic pastoral, etc.

Animation du Pacte : embauche d'un animateur pour le suivi et la mise en œuvre du programme sur 2017-2018.

La Société Civile des Terres du Larzac a fait le choix d'accorder à tous ces membres fermiers de bénéficier des baux de carrière, baux ruraux à long terme garantissant aux fermiers de pouvoir rester sur leur exploitation jusqu'à l'âge de la retraite, et donc leur permettre de réaliser des investissements plus lourds qu'avec un bail classique (parc de contention, clôture, abreuvoirs, ...). 56 baux ruraux ont été ainsi élaborés. Par ailleurs, des prêts d'usage avec mise à disposition de bâtiments pour des non-agriculteurs, ont été réalisés ainsi que des baux de chasse signés avec des associations communales.

Comment les démarches territorialisées répondent aux différents thèmes des innovations HVN?



- Social et institutionnel :

Le Pacte Pastoral Intercommunal est une démarche co-construite avec les éleveurs, les chercheurs et les élus locaux et impliquant également les institutions départementales, régionales et nationales. Des groupes de travail, des réunions publiques et des rencontres ont permis de valider les diverses versions du Pacte qui se sont succédées, avec l'adoption finale par délibération par l'intercommunalité en mai 2015.

La gestion collective du foncier par les deux structures foncières (SCTL et SC GFA Larzac) ont permis de créer une réelle dynamique territoriale qui a favorisé d'autres outils collectifs nombreux sur le Larzac : GAEC, CUMA, GIE, marchés de producteurs, Marché Paysan de Millau, coopérative des Bergers du Larzac, mais également au-delà du territoire avec l'Association Terre de Liens pour le maintien d'une agriculture paysanne.

- Juridique et législatif :

Le Pacte est un document non opposable aux tiers ; il est annexé au document d'urbanisme et est pris en compte dans les politiques publiques par le Département du Gard, la Région et l'État. Le Pacte est de conception expérimentale et novatrice constitutif d'un « droit négocié » entre tous les acteurs participants du territoire. Il s'inspire des chartes de territoire mais lui est issu directement des premiers acteurs concernés du territoire tout en faisant référence au droit législatif.

La Société Civile des Terres du Larzac a mis en place des baux de carrière pour les fermiers. Ce bail de carrière est lié à la vie professionnelle du preneur, il est conçu pour une durée minimale de 25 ans et il prend fin à l'expiration de l'année culturelle au cours de laquelle le preneur atteint l'âge de la retraite. Le bail de carrière garantit au preneur la sécurité du foncier.

- Au niveau technique :

Les deux structures foncières sur le Larzac (SCTL et SC GFA Larzac) restent un instrument dynamique en matière d'acquisition pour installer de nouveaux paysans et ont permis d'augmenter de 20 % le nombre d'agriculteurs sur le territoire du Larzac.

Le processus mise en œuvre et les clés pour réussir

Pacte Pastoral Intercommunal

Démarche co-construite avec les acteurs du territoire autour d'un patrimoine commun.

Démarche adoptée par les élus locaux et soutenue par les chercheurs.

Document pris en compte dans les politiques publiques par le Département du Gard, la Région et l'État.

Maîtrise foncière et gestion collective du foncier

Mobilisation des paysans du Larzac devenue une mobilisation militante d'ampleur nationale.

Des outils adaptés au contexte spécifique et au territoire : structures foncières, bail de carrière.



Leçons tirées de ces exemples et leur réplique potentielle

Pacte Pastoral Intercommunal

- Créer un guide méthodologique sur la démarche et la reproduire sur d'autres territoires intercommunaux. Un groupe de travail restreint va se constituer afin de sensibiliser les autres intercommunalités du Territoire Causses et Cévennes sur cette démarche innovante au niveau de la méthode.

Maîtrise foncière et gestion collective du foncier

- La gestion collective du foncier peut se faire par une société civile ou une association comme Terre de Liens ou une collectivité locale et peut être reproductible sur d'autres territoires, afin de répondre à la problématique d'accès au foncier et d'installation des jeunes agriculteurs.

L'objectif est de créer un guide méthodologique sur la démarche et la reproduire sur d'autres territoires. Le processus de co-construction avec l'appui de la recherche et des élus permet une meilleure appropriation et acceptation du projet par les acteurs locaux, qui ont été associés tout le long à travers des réunions de travail ou lors de réunions publiques.

Un groupe de travail restreint va se constituer afin de sensibiliser les autres intercommunalités du Territoire Causses et Cévennes sur cette démarche innovante au niveau de la méthode.

La gestion collective du foncier peut se faire également par une collectivité locale. C'est le cas d'une Commune sur le Causse du Larzac propriétaire des terres, qui a saisi l'opportunité de mettre en œuvre un contrat Natura 2000, avec l'appui du PNR des Grands Causses et d'autres partenaires, pour réaliser l'équipement pastoral des parcelles et permettre l'installation d'un troupeau de bovins dans des conditions économiques satisfaisantes, sur un site exceptionnel par sa diversité biologique. On ne peut qu'encourager les collectivités à se lancer dans cette démarche innovante.

France – exemple 2)

Les démarches collectives d'éleveurs

Localisation : Partout en France et dans les Causses et Cévennes

Système HVN: Tous types de systems. Dans les exemples développés, plutôt dans les systems pastoraux

Echelle de l'operation: Large

Echelle de temps : Selon les projets individuels de quelques années (études) à plusieurs dizaines d'années (SIQO, circuits courts)

Clés du succès : principalement l'implication et la volonté des éleveurs qui se mobilisent à la base, secondairement mobilisation de financement et communication autour des projets



Problèmes auxquels répond cet exemple

Les démarches collectives d'éleveurs répondent à des demandes identifiées des éleveurs eux-mêmes : besoin de mieux valoriser leurs produits, envie d'améliorer leurs pratiques, volonté de renouer du lien social ou de créer de la valeur ajoutée au sein des exploitations, faire reconnaître leurs pratiques. Les problématiques sont diverses mais le constat est souvent le même : le collectif permet de faire aboutir des projets qu'un éleveur ne pourrait pas réaliser seul.

Présentation rapide

Les démarches collectives d'éleveurs regroupent plusieurs catégories d'exemples puisqu'elles sont assez courantes en France depuis de nombreuses années :

- Démarches sur la qualité des produits : Signes Officiels de Qualité et de l'Origine (SIQO) et les marques;
- Démarches de valorisation des produits : circuits courts, boutiques paysanne, Agrilocal;
- Démarche liée à l'organisation de la filière : abattoirs de proximité, dérogation pour les chânaies et les châtaigneraies dans les surfaces de la PAC;
- Démarches d'amélioration des pratiques agricoles : Groupe Opérationnel Robustagno, Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

Qu'est ce que les démarches collectives apportent à l'agriculture HVN?

Les démarches collectives d'éleveurs existent depuis très longtemps sur le territoire, presque 100 ans pour l'AOP Roquefort mais certaines sont très récentes (exemple des GIEE)

- 2 IGP – 2 AOP – 1 Label Rouge – 2 marques
- **Circuits courts collectifs** : Boutiques paysannes, Bienvenue à la ferme, Agrilocal
- **Démarches collectives d'organisation de filières** : abattoirs repris par les éleveurs à Die et Guillestre (Hors LA)
- **Démarches sur les pratiques** : GO Robustagno, GIEE (22 sur les 4 départements du territoire)



Boutique paysanne Ganges

Réalisations

Les signes officiels de qualité sont une belle réussite à l'échelle de la France pour la démarcation commerciale qu'ils permettent. Les consommateurs les perçoivent bien comme un gage de qualité. Les circuits courts sont quant à eux de plus en plus plébiscités par les consommateurs, qui recherchent le lien avec le producteur, même si la grande majorité des achats se font toujours dans les grandes surfaces.

Les abattoirs repris par des éleveurs en dehors de la LA fonctionnent toujours et l'un d'eux a même augmenté ses tonnages.

Enfin les GIEE et le GO permettent à des éleveurs de s'interroger sur leurs pratiques, il y a un pool non négligeable d'éleveurs motivés pour travailler dans ces groupes.

Données économiques concernant l'agriculture HVN

Data is not available on the economic impact of the programme for HNV farms.

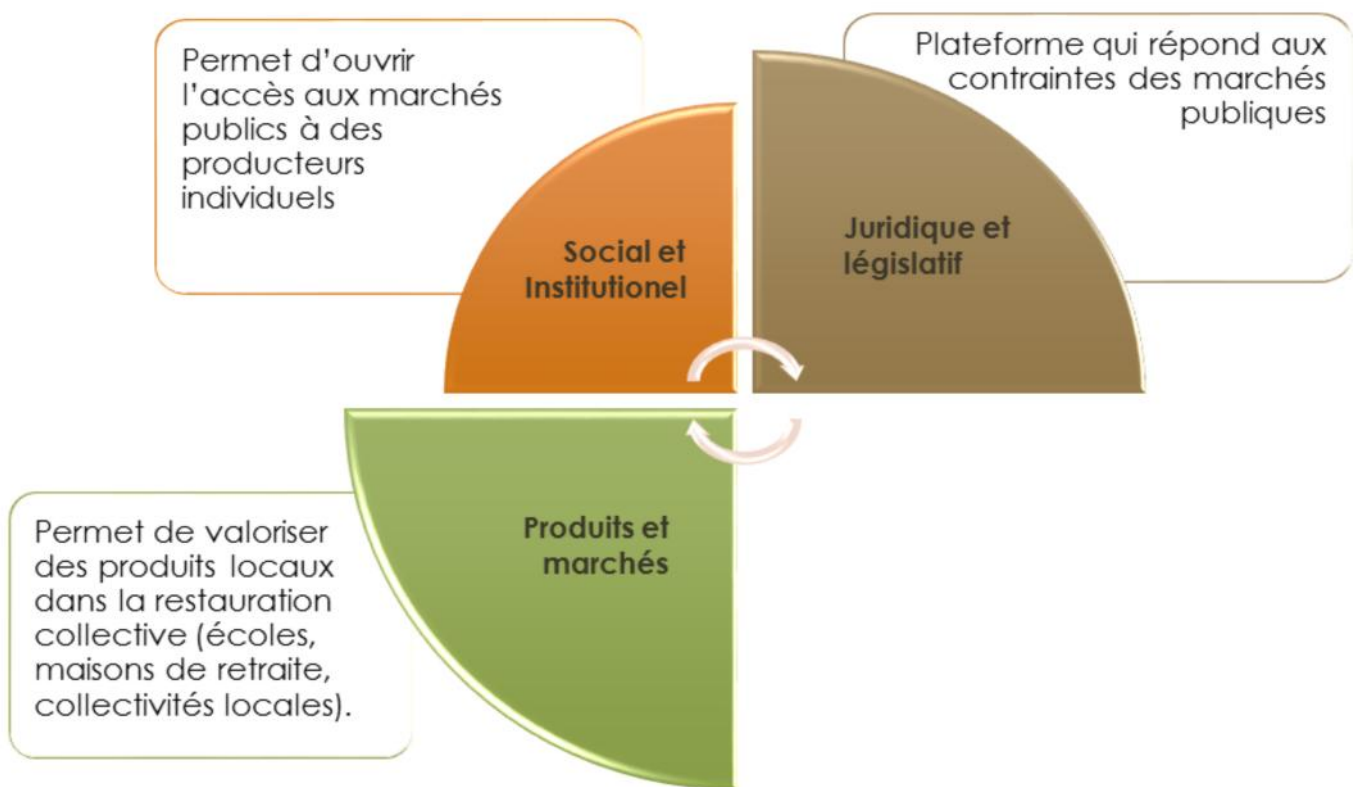
La plupart des démarches collectives d'éleveurs ont pour objectif principal ou secondaire d'améliorer la plus-value des produits de l'exploitation et donc d'améliorer la rentabilité de l'élevage.

Maintenir et améliorer l'agriculture HVN

Ces démarches sont liées à des systèmes extensifs, d'animaux pâturants sur les ressources locales donc indirectement, tout ce qui maintient ce type d'élevage permet de maintenir les formes d'agriculture à haute valeur naturelle sur le territoire. Cependant, certaines initiatives ont un objectif clairement agro écologique de gestion des systèmes comme le projet SALSA porté par le GIEE Association des Vétérinaires Eleveurs du Millavois.

Comment les démarches collectives des éleveurs répondent aux différents thèmes des innovations HVN?

Exemple : Agrilocal



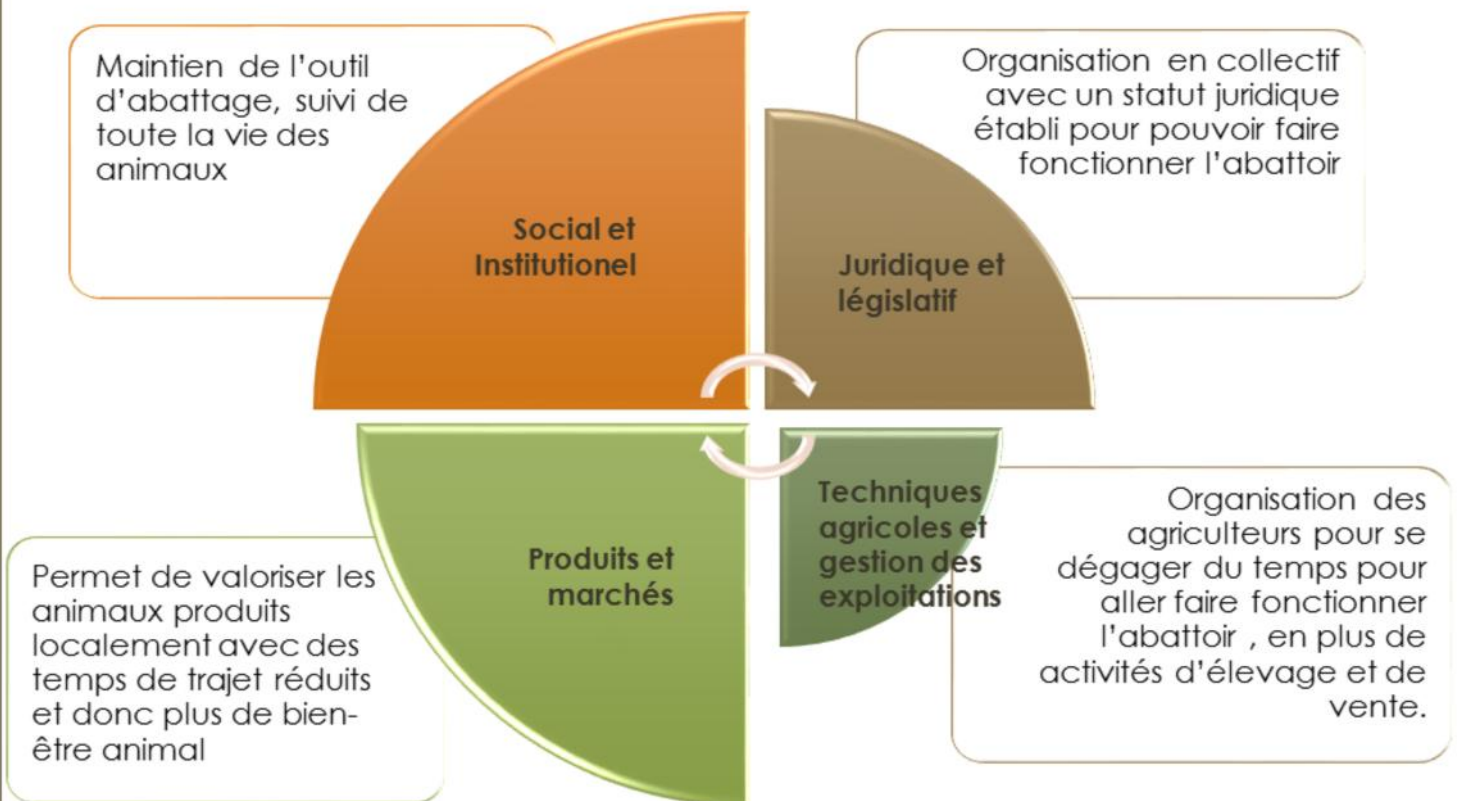
Agrilocal est une plateforme de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs de produits locaux (agriculteurs, artisans des métiers de bouche, commerces de proximité) et acheteurs de la restauration collective (établissement scolaires, maisons de retraite, etc.) qui garantit le respect du Code des Marchés Publics. C'est un concept créé et développé en 2011 par les départements du Puy de Dôme et de la Drôme qui s'est ensuite étendu à la Lozère et à l'Hérault notamment.

Cette démarche permet de valoriser les produits agricoles via des circuits courts (avec des volumes assez importants) donc d'ajouter une plus-value aux produits et d'apporter un revenu complémentaire aux agriculteurs, mais également de développer le « bien manger » et le « manger local » dans la restauration collective. C'est aussi un bon moyen de faire connaître les produits et de renforcer le lien entre consommateurs et producteurs.

Cette démarche est donc particulièrement innovante sur les thèmes des produits et marchés et du cadre réglementaire mais aussi moindrement sur les aspects sociaux et institutionnel. En revanche, elle n'implique pas pour l'instant de changement dans les pratiques agricoles (sauf en cas d'exigences de produits issus de l'agriculture biologique).

Comment les démarches collectives des éleveurs répondent aux différents thèmes des innovations HVN?

Exemple : Abattoirs gérés par les éleveurs (Hors LA)



Un collectif d'éleveurs se constitue pour reprendre un abattoir fermé ou menacé de fermeture et s'organise pour le faire fonctionner en participant aux travaux d'abattage. Ainsi plusieurs petits abattoirs de proximité ont été sauvés par des éleveurs en France en dehors du territoire d'étude. Toutefois, un collectif s'est monté et construit un projet pour reprendre l'abattoir du Vigan situé dans le territoire d'étude, fermé depuis Avril 2017. Ces abattoirs de proximité sont de petites tailles mais ils sont essentiels aux éleveurs enclavés dans les montagnes, et plus particulièrement pour la vente en circuits courts qui apporte non seulement une meilleure plus-value sur les produits mais permet aussi de renouer du lien social avec les consommateurs. C'est une innovation sociale et institutionnelle en premier lieu puisque le collectif d'éleveurs permet le maintien de l'outil et donc de toutes les activités économiques qui en découlent (vente directe à la ferme, vente sur les marchés, grillades pour les festivités, dégustations, etc.). Le montage du collectif et son fonctionnement demande beaucoup d'engagement et de volonté de la part des éleveurs. C'est également une innovation pour les produits vendus en circuits courts. Enfin c'est un montage juridique qui doit répondre à certaines exigences pour que l'opération de reprise soit possible. La présence des éleveurs pour faire fonctionner l'outil nécessite que les éleveurs s'organisent individuellement sur leur exploitation pour se libérer du temps pour cette activité.

Le processus mise en œuvre et les clés pour réussir

- La principale clé du succès des démarches collectives est la **motivation et la mobilisation des éleveurs** qui constituent le collectif
- La seconde clé de réussite est l'**accompagnement du collectif** par les structures et les personnes adéquates et compétentes
- La troisième est certainement l'accompagnement des **politiques publiques et les financements**

Collectif d'éleveurs dans Raiolaine –
Source www.raiolaine.org



Collectif d'éleveurs producteurs de bœuf fermier d'Aubrac – source www.boeuffermieraubrac.fr



Les innovations décrites ici sont basées sur la volonté des éleveurs qui, pour répondre à une problématique, vont s'unir au sein d'un collectif plus ou moins formel. Ils sont accompagnés dans leurs démarches par des techniciens, des maîtres d'œuvre, des animateurs, des financeurs, des commerciaux, des bénévoles, etc. Souvent il est nécessaire de former une structure juridiquement établie avec un Président qui prend les décisions avec un conseil d'administration qui l'accompagne.

En France, le monde agricole est très structuré, il est exceptionnel qu'un agriculteur ne fasse pas partie d'au moins un collectif ou d'une structure.

Par exemple, pour l'AOP Pélardon, le groupe d'éleveurs de base s'est constitué en Association de Défense du Pélardon pour protéger le Pélardon grâce à une appellation d'origine protégée. Après l'obtention de l'AOP en 2001, l'Association change de statut pour devenir le Syndicat des Producteurs de Pélardon et prendre le rôle d'organisme de gestion du cahier des charges. Ainsi, le collectif via le Syndicat des producteurs de Pélardon peut embaucher une technicienne qui va rechercher des financements, des partenaires, assurer la communication autour du produit et l'appui technique aux éleveurs. La formation d'un collectif permet d'avoir des moyens et de mener des actions qui seraient totalement inaccessibles pour un agriculteur seul. Le collectif est une force.

Selon les cas, les financements peuvent être européens, nationaux, régionaux, locaux et/ou privés. Par exemple, l'AOP Pélardon bénéficie des subventions de l'Etat, de la Région et les cotisations des éleveurs pour son fonctionnement, d'autres financements occasionnels sont possibles.

Les principaux risques pour les collectifs sont les mésententes au sein du collectif qui peuvent aboutir à une dissolution du collectif ou à une exclusion de certaines personnes du collectif et le manque de financement de l'animation puisque sans animation, le collectif n'est plus actif.

Leçons tirées de ces exemples et leur réplification potentielle

Les démarches collectives d'éleveurs sont :

- Reproductibles
- Adaptables
- De plus en plus agroécologiques

Mais doivent constamment continuer d'évoluer.

L'organisation en collectif est une force qui peut être facilement reproduite ailleurs à condition d'avoir un cadre juridique qui le permette, c'est à dire de pouvoir former une association, un syndicat, une société civile, une coopérative, etc.

Presque toutes les initiatives peuvent être reproduites en adaptant les règles et les conditions de leur mise en place, la démarche des AOP est assez facilement reproductible (même si la rédaction du dossier est fastidieuse et l'instruction des dossiers longue), tout comme la mise en place d'une boutique paysanne ou la validation d'un GIEE. Si la problématique des éleveurs est claire, qu'ils sont motivés et s'impliquent, qu'ils sont accompagnés par les personnes compétentes, ils peuvent faire aboutir Presque tous les projets. Toutefois des obstacles financiers, réglementaires ou sociétaux peuvent faire échouer certains projets. C'est pourquoi le collectif doit travailler avec les institutions et les collectivités territoriales ainsi qu'avec la Société Civile lors du montage des projets.

Il faut constamment continuer de regrouper des éleveurs et de monter des collectifs autour de nouvelles thématiques pour entretenir les dynamiques de territoire.

De plus en plus de collectifs se montent avec des objectifs agroécologiques clairement affichés (exemple des GIEE).

Personnes consultées

- ▶ **AUBRON Claire** – Supagro, enseignant chercheur
- ▶ **BARRIERE Olivier** – IRD, chercheur
- ▶ **BOUVIER Laurence** – Ferme de reconquête de Montbrun
- ▶ **BUCHERT Julien** – Parc national des Cévennes, technicien agropastoralisme
- ▶ **BUSSIERE Jérôme** – Parc Naturel Régional des Grands Causses, Chargé de mission
- ▶ **DUCROS Julie** - Raiolaine – technicienne
- ▶ **FIOLLET Martine** – Association des Raiôles, Caussenardes des Garrigues, Rouge du Roussillon, présidente et éleveuse
- ▶ **GRESSIER Estelle** – Association des Vétérinaires et éleveurs du Millauvois (AVEM), technicienne
- ▶ **HUBY Sophie** – Coop de France, Chargée de mission filière ovine
- ▶ **LAUNEY Fabienne** – idèle, chercheur
- ▶ **MICHEL Jean-Luc**, Mairie de Montbrun, Maire
- ▶ **PICHEREAU Frédéric**, chef de service élevage et **LIQUIERE Bruno**, technicien – Confédération Roquefort
- ▶ **PODEUR Cécile** – AOP Pélardon, animatrice et technicienne
- ▶ **RICEZ Ghislaine**, **ALVERGNAS Chantal**, **GREFFIER Damien** – Société Civile du Larzac
- ▶ **VALETTE Christine** – Société Civile du Larzac, salariée
- ▶ **VALLEIX Laurette** – Parc National des Cévennes, technicienne agri environnemental
- ▶ **ZINGSSTAG Georges**, éleveur

Liens et références

- ▶ www.inao.gouv.fr
- ▶ www.agriculture.gouv.fr/systemes-agro-ecologiques-laitiers-du-sud-aveyron-salsa
- ▶ www.agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee
- ▶ www.supagro.fr/capeye
- ▶ <http://blogs.parc-du-vercors.fr/alimentation-sante-territoire/les-acteurs-et-experiences-du-monde-agricole/l-abattoir-de-die.html>
- ▶ www.boutiquespaysannes.fr
- ▶ www.agriculture.gouv.fr/pac-surfaces-pastorales-prorata/IMG/pdf/Guide_national_-_metropole_cle4c5818.pdf
- ▶ www.avem12.org
- ▶ www.scopela.fr
- ▶ www.paturajuste.fr
- ▶ www.idele.fr
- ▶ www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/juridiques/Les_baux_a_long_terme.pdf
- ▶ www.franceinter.fr/emissions/comme-un-bruit-qui-court/comme-un-bruit-qui-court-28-mai-2016
- ▶ www.agriculturepaysanne.org/files/1306-LMH-article-financy-abattoirs.pdf
- ▶ www.lejsl.com/edition-autun/2016/09/26/le-premier-abattoir-mobile-de-france
- ▶ www.roquefort.fr/informations-utiles/interprofession
- ▶ www.caussesaignoualcevennes.fr/connaitre-communes
- ▶ 2017. *Domaine de Mirabeau: création d'un pôle d'excellence agroécologique et sociale. Investissement d'avenir, Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité. Note synthétique.*